

L'an deux mille dix, le vingt sept septembre 2010 à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur VELAY Robert, Maire.

*Présents M.M. :* VELAY R. - CORPORANDY P. - JACQUEMOUD P. PASSERON Y.  
DAVID J.P. – PEYRE J – DALMASSO A - LESCA A. - GALTRAIN P.  
NOEL M.J. - MICOL G. - LOMBARD M. - MAURIN JP - FERRER R.

*Pouvoirs M.M. :* REDELSPERGER A.M. à PASSERON Y  
VIZZA E. à PEYRE J.  
COLLE E. à CORPORANDY Pierre

*Absents M.M. :* MICHEL J - DROGREY C

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de quatorze il a été conformément à l'article 29 du Code des Communes, procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Mme NOEL Marie-Josée a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## 1/ BATIMENTS ANCIENNE GENDARMERIE : PROJET DE RENOVATION ET VENTE DES LOGEMENTS

Après visite des logements l'opération semble financièrement intéressante : le coût de rupture anticipée du bail à construction avec Cote d'Azur Habitat revient à 45 000 € par logement soit au total à la somme de 720 000 €.

Avec une valeur moyenne pour la vente de ces logements estimée sur notre commune à 1 500 €/m<sup>2</sup> les prix de vente s'établiront de 94 250 € à 155 100 €, soit un total de 1 949 650 €.

Cette évaluation par logement tient compte de la surface, de l'équipement d'un ascenseur dans le bâtiment du fond (B) et de la situation (étages).

Une cave et une place de parking extérieur seront attribuées à chaque logement.

Des choix sont à faire :

- Le périmètre du projet de locaux médicaux au rez-de-chaussée (laboratoire d'analyses médicales, centre médicaux social, infirmières et futur médecin).

Soit 200 m<sup>2</sup> de locaux environ qui seront mis en location. Le Maître d'Oeuvre des futurs travaux sera le Cabinet BOUGE et la CCVA le Maître d'ouvrage délégué.

- l'affectation des locaux du sous-sol : garages et locaux de stockage : environ 300 m<sup>2</sup>.

- l'organisation des stationnements : besoin de création de 30 parkings dont 15 emplacements pour les logements et 15 pour le personnel médical et les patients.

Le cabinet de géomètres LEVIER CASTELLI réalisera un règlement de copropriété comprenant un cahier des charges et un plan de stationnement.

Une commission communale sera créée afin d'examiner les demandes d'acquisition de logement des particuliers. Les demandes des Pugétois seront traitées prioritairement.

## 2/ RENOVATION DU CAMPING COMMUNAL

Plusieurs réunions de travail avec le bureau d'étude TANG ont permis d'avancer sur la caractérisation du projet : la possibilité de recréer un terrain de camping sur l'ancien site semble opportun mais doit répondre à de nouvelles normes et caractéristiques :

- séparer les voitures des tentes et caravanes
- un nombre d'emplacements limité : maximum 40
- un accueil en rez-de-jardin

Des choix sont à faire :

- inclure les terrains amont (ancien tennis + jardin) afin de disposer d'une surface plus importante.
- inclure le terrain de l'half-court pour réaliser un parking de véhicules avec intégration paysagère et possibilité de laisser cet espace ouvert hors période touristique,
- utilisation uniquement du rez-de-chaussée du bâtiment pour installer un accueil, des sanitaires et une salle de jeux éventuellement.

Les deux niveaux supérieurs pourront être rénovés également : le logement du premier niveau pouvant accueillir le gardien du camping.

Le cabinet TANG définira le cahier des charges du projet et son intégration paysagère et le suivi des travaux sera réalisé par un maître d'œuvre local.

## 3/ RENOVATION DU TERRAIN DE FOOTBALL

Les maîtres d'œuvre (Cabinet ROBIN) sont venus présenter le 14 septembre l'avant projet. Les caractéristiques principales sont les suivantes :

- terrain aux normes 4<sup>ème</sup> catégorie nécessitant un élargissement par terrassement de la bute sur une dizaine de mètres, création de nouveaux vestiaires et agrandissement du terrain vers l'est sur une partie des terrains EDF. La réalisation d'un accès piéton et de tribunes pourra être réalisée en option.

- terrain réalisé en gazon synthétique lesté de sable et de caoutchouc.

Le coût total des travaux s'élève à 1 634 458 € H.T.

Les demandes de subventions sont en cours.

## 4/ INSTALLATION DES NOUVELLES CLOCHES DE L'ÉGLISE

La commune va procéder prochainement au remplacement de deux cloches de l'église qui ne produisaient plus un son harmonieux.

Ces nouvelles cloches seront bénies le dimanche 14 novembre à 10 h 30 et installées dans le clocher la semaine suivante.

Il a été décidé de déposer dans le chœur de l'église une des anciennes cloches qui s'est révélée être historique (coulée en 1812).

## 5/ DEMANDES DE SUBVENTIONS

- GRIMALDI FM : 5 000 €

- ASSOCIATION DE DEFENSE DU PATRIMOINE DE LA COMMUNE D'ANNOT : réalisation d'un film historique sur les communes de Puget-Théniers, Annot, Braux et Castellane : 500 €

- COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL MUNICIPAL : arbre de Noël Régie de l'Eau et de l'Assainissement : 450 €,

- COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL MUNICIPAL : arbre de Noël Commune : 1500 €.

Avis favorable du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

## 6/ QUESTIONS DIVERSES :

### Indemnités de conseil pour Mr le Percepteur de la Trésorerie Municipale

- Indemnité de conseil pour la Commune à Mr le Percepteur : 713,23 €

- Indemnité de conseil pour la Régie de l'Eau et de l'Assainissement à Mr le Percepteur : 408,30 €

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

### Dénomination d'une rue du centre du village

L'impasse qui part du milieu de la rue des Martyrs de la Résistance ne porte pas de nom : Le Conseil décide de la nommer Allée des Associations.

Avis favorable du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

Classes rousses école primaire :

Participation financière de la Commune d'un montant de 1 870 € pour deux classes de primaire, au total 44 élèves concernés (CE1 et CE2) pour le séjour de 5 jours à Beuil les Launes qui aura lieu au mois de décembre 2010.

Avis favorable du Conseil Municipal, voté à l'unanimité

Plantation d'arbres dans le clos bouliste

La Commune autorise l'Association la Boule Pugétoise à planter une dizaine d'arbres pour ombrager le clos de boules.

Travaux de raccordement à la voirie municipale par les particuliers

Les particuliers qui réaliseront des travaux de raccordement à la voirie municipale devront au préalable obtenir auprès de la Mairie une permission de voirie, notamment pour la récupération des eaux pluviales.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

Vente du terrain 07 Place du Général de Gaulle

Mr D'ALESSANDRI Robert souhaite acquérir les parcelles de terrains cadastrées AC N°279 et 280 situées Place du Général de Gaulle pour un montant total de 120 000 €. Ce montant est supérieur à l'estimation qui a été faite par le Service des Domaines.

Approbation du Conseil Municipal, voté à l'unanimité.

Achat terrains Avenue Alexandre Bottin

La Commune envisage d'acquérir les terrains situés au bord de la Roudoule appartenant à Mr PLANEL Joseph.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à négocier le prix de ces terrains avec le propriétaire.

La séance est levée à 21h 30

La Secrétaire



NOEL Marie-Josée

Le Maire



VELAY Robert